

SG/CPG

le 28 mars 2017

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 6 février 2017

#### **Présents**

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M P. LE MOING, M A. DIAS COUTO, M M. PRAUD, M Ph. SERIN, Mme N. FIORI, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD

#### Excusés:

M Y. BROSSARD	Procuration à	M M. PRAUD
Mme I. CHARRIER-BROSSET	u	Mme MG CAILLAUD
Mme MB VINCENT	O.	Mme MN FRADIN
Mme C. BLANCHARD	<b>Q</b> E	Mme A. CLAIN-METIER
M J. GOBIN	a	M JC MARCHAND
Mme J. FERCHAUD	"	Mme C. BLETEAU

Secrétaire: Madame Nicole FIORI

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.

# PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 12 DECEMBRE 2016 ET 16 JANVIER 2017

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2016

Monsieur LUMINEAU revient sur les tarifs communaux votés en décembre 2017 et suppose que ce sont bien ceux figurant dans la délibération qu'il faut prendre en compte et non pas ceux figurant dans le Guide Pratique 2017.

Madame le Maire informe que la municipalité a effectivement vu l'erreur dans le Guide Pratique; le titre n'indique pas l'année 2016, 2017 ou 2015. Elle précise qu'une recherche a été faite « on ne sait pas si l'erreur vient de chez nous ou si elle est arrivée dans un fichier. C'est aussi nous à la relecture qui n'avons pas relevé l'erreur ».

Monsieur COUSSEAU s'étonne car il devait bien y avoir un BAT (Bon A Tirer).

Madame le Maire répond que bien sûr il a eu un BAT. C'est l'occasion de dire qu'il y a eu aussi erreur dans le Panoramag. Elle explique que, depuis le mois de septembre, le service communication est saturé en raison de l'arrêt maladie de Madame BOISSINOT, arrêt qui a été prolongé. « Reprendre le travail d'un agent c'est pas facile. Les agents ont fait tout ce qu'elles pouvaient; on peut saluer leur bonne volonté. Même moi je l'ai relu et j'ai laissé passer. C'est un mauvais concours de circonstances ». Madame le Maire se dit désolée de cette situation et pense que, dans le prochain Panoramag, comme il sera question des budgets, les tarifs communaux 2017 seront remis à cette occasion.

Monsieur COUSSEAU précise que ce ne sera pas la peine d'y inclure leur article (celui initialement prévu dans la dernière édition).

Madame le Maire répond que cela est fâcheux pour tout le monde.

Le procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 janvier 2017

Monsieur COUSSEAU souhaite revenir sur la page 4 et, pour une bonne compréhension, reformuler ainsi la phrase précédant la délibération n°3 relative à la DETR pour la piste d'athlétisme : « Monsieur COUSSEAU ajoute que lorsqu'un projet semble à son groupe mal ficelé, il se doit de le dire mais là, ce n'est pas le cas et nous le votons ».

Monsieur LUMINEAU s'étonne de ne pas voir la question telle qu'il l'a posée sur sa demande relative à des copieurs noir et blanc ou couleurs.

Madame le Maire répond que la commande n'est pas passée encore et ajoute qu'il n'y a plus de copieurs noir et blanc.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il s'agit de copieurs couleurs.

Monsieur LUMINEAU précise que la formulation de sa question n'est pas correcte dans le texte.

Madame le Maire répond « l'important, c'est l'information ».

Le procès-verbal de la séance du lundi 16 janvier 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.

#### FINANCES

#### 1- Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Communes dotées d'une population de plus de 3 500 habitants ; il doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) a modifié les modalités de présentation de ce débat. En effet l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Plus précisément, ce rapport d'orientation budgétaire doit contenir les précisions suivantes :

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre),
- la présentation des engagements pluriannuels (notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes),
- et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget (profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget).

#### Intervention de Madame le Maire

« Nous aurons à voter le 20 mars prochain notre budget 2017 qui est en cours d'élaboration. Le débat que nous aurons aujourd'hui et la Commission des Finances du 27 février nous permettront d'affiner notre réflexion et de finaliser ce budget.

Ce n'est plus le Débat d'Orientation Budgétaire mais le Rapport d'Orientation Budgétaire qui implique d'étudier :

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire ce budget en tenant compte des relations financières avec la Communauté de Communes qui prend une place de plus en plus large étant donné des nouveaux dispositifs départementaux, régionaux et de la mutualisation.
- la présentation des engagements pluriannuels d'investissements notamment,
- les informations relatives à la dette de la Commune.

Je souhaite que nous ayons un débat constructif sur la stratégie financière à adopter comptetenu des éléments cités et bien entendu en prenant en compte les baisses de dotations de l'Etat prévues pour cette année de près de  $100\,000,00\,\ell$  qui nous contraignent aujourd'hui et nous contraindront demain.

Nous allons tout d'abord évoquer le contexte économique puis regarder de plus près la situation de notre collectivité. Nous gardons en tête que nos actions doivent avoir pour objectifs :

- de maintenir l'attractivité de notre commune, ville-centre de la Communauté de Communes.
- de maintenir la qualité de vie au quotidien de chacune et chacun de nos habitants :
  - > par un environnement de qualité (le label Station Verte est une récompense du travail déjà accompli),
  - des équipements maintenus en bon état de fonctionnement,
  - des nouveaux équipements (la piste d'athlétisme est un exemple),
  - des services de proximité de qualité et accessibles aux familles pour préserver leur pouvoir d'achat.

En 2016, nos charges de fonctionnement sont maîtrisées et on note des dépenses réelles de fonctionnement diminuées de 8,3 % entre 2013 et 2016 (4 271 000,00  $\epsilon$  en 2013 pour 3 916 00,00  $\epsilon$  en 2016).

Et pourtant, deux actions dont nous sommes fiers ont été sources de dépenses :

- environ 20 000,00 € pour nous mettre en conformité avec les tarifs CAF pour justement préserver le pouvoir d'achat des familles,
- 19 500,00 € pour le jardin d'enfants qui permet d'optimiser le service crèche et l'accueil des enfants de 2-3 ans dans des conditions optimales de développement mais compensés par :
  - *▶ loyer pour 6 mois : 9 000,00 €*
  - *▶ CAF environ 50 % de 19 500,00 € soit 9 750,00 €*

Nos recettes de fonctionnement restent à un niveau acceptable malgré bien sûr la baisse importante de nos dotations de l'Etat. Environ 100 000,00 €.

Concernant notre endettement, le tableau exprimé en milliers d'euros montre qu'il est en diminution chaque année et qu'il aura, depuis notre début de mandat, diminué de 1 400 000,00 € arrondis. Nous allons continuer en 2017.

Pour 2017, nous retrouverons dans le document les objectifs fixés pour les dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général : + 2% par an,
- les charges de personnel de + 2,5 % par an pour couvrir le glissement GVT (Glissement Vieillesse Technicité); la mutualisation en cours verra des ajustements de budget :
  - > des salaires en moins,
  - *▶ mais moins de compensation de la Communauté de Communes.*

Pour les recettes, il n'y aura pas d'augmentation des 3 taxes malgré une nouvelle baisse des dotations de 100 000,00 € environ.

Valorisation des bases de + 0,4 % cette année seulement contre 0,9 % les années précédentes. Ce sera un manque aussi du côté des impôts locaux.

Nos investissements inscrits au plan pluriannuel d'investissements (2017-2020) seront tournés essentiellement vers notre patrimoine : donjon (on espère des retours), piste d'athlétisme, poursuite des travaux d'AD'AP, études de faisabilité du Centre d'Activités des Remparts et maison du 24, place de l'église.

Je propose maintenant de parcourir le document plus en détail et Monsieur MARCHAND nous fournira les informations nécessaires à une bonne compréhension ».

Madame le Maire précise que « les services sont avec nous. Madame ROTURIER de la comptabilité est là aussi. Si on a besoin d'éclaircissements, on peut compter sur elle ».

Monsieur MARCHAND prend la parole et, après une traduction de l'introduction du rapport de présentation plus explicite par Madame le Maire, donne lecture du rapport relatif aux différents budgets de la Commune.

# **Budget Général**

# I. Contexte général : situation économique

La loi de finances pour 2017 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,5 % pour l'année 2017 et prévoit de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB en 2017. Le déficit 2017 est fixé à 69,3 milliards d'euros, avec 307 milliards d'euros de recettes et 381,7 milliards de dépenses.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros, entre 2015 et 2017, fixé par la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, a été corrigé compte tenu de l'évolution de l'environnement macroéconomique et sécuritaire à 40,5 milliards.

Le texte prévoit 10 milliards d'euros d'économies en 2017 dont 2,7 milliards pour les collectivités locales.

19 h 22 : Madame CAILLAUD sort de la salle

La loi instaure le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1 er janvier 2018.

Le total des mesures de soutien aux entreprises découlant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité représentera 34,5 milliards d'euros en 2017.

## Situation de la collectivité

Le ROB de la Commune se place dans l'articulation entre la clôture de l'exercice 2016 et le budget primitif 2017.

### 1. Rétrospective du Budget Principal 2013-2016

### a) Dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2013	CA 2014	CA2015	Réalisé 2016
011 - Charges générales	1 430 217,69 €	1 416 512,10 €	1 379 175,00 €	1 422 624,31 €
012 - Charges de personnel	1 641 283,48 €	1 689 795,42 €	1 769 613,8 €	1 803 268,84 €
65 - Autres charges courantes	778 039,09 €	487 984,25 €	514 155,10 €	504 870,35 €
66 - Charges financières	406 658,98 €	309 622,66 €	192 250,32 €	176 079,88€
67 - Charges exceptionnelles	15 076,09 €	5 239,24 €	18 515,32 €	9 969,65 €
68 - provisions	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 271 275,33 €	3 909 153,67 €	3 873 709,55 €	3 916 813,03 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de - 8,3% entre 2013 et 2016.

Pour mémoire, le compte administratif 2013 enregistre une subvention d'équilibre de 289 700 € au profit du Budget Pépinières d'Entreprises.

#### b) Recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Réalisé 2016
013 -Atténuations de charges	44 098,19 €	37 418,35 €	36 169,53 €	40 096,74 €
70 - Produits des services	80 341,89 €	88 719,55 €	89 589,40 €	97 820,07 €
73 - Impôts et taxes	3 876 743,59 €	3 754 609,70 €	3 855 683,97 €	3 930 078,24 €
74 - Dotations, subventions, participations	1 359 667,44 €	1 328 016,64 €	1 247 642,50 €	1 133 882,60 €
75 - Produits de gestion courante	71 935,53 €	78 577,88 €	80 252,35 €	102 278,39 €
76 - Produits financiers	417,47 €	7,66 €	5,91€	5,02€
77 - Produits exceptionnels	14 430,09 €	194 707,75 €	125 820,93 €	20 218,02 €
TOTAL DES RECETTES RELLES	5 447 634,20 €	5 482 057,53 €	5 435 164,59 €	5 324 379,08 €

Les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement progressé à l'exception de la DGF soumise à la contribution de la dette publique.

La dynamique des ressources en 2014 et 2015 s'explique principalement par la progression des produits exceptionnels.

# Evolution de l'endettement (Budget Général)

L'ENDETTEMENT en stock [au 31 décembre en K€]

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	6 744	6 199	5 830	5 359	4 864	4 334	3 788	3 262

Monsieur MARCHAND ajoute que les recettes ont été contenues malgré la ponction de 100 000,00 €.

Pour Monsieur COUSSEAU, il ne faut pas tout ramener à l'année 2013 qui était une année exceptionnelle mais avec une ligne identique depuis 3 ans (en référence aux pénalités de l'emprunt toxique DEXIA). « Monsieur MARCHAND l'a dit et je le redis ».

Monsieur MARCHAND ajoute que les 3 années budgétaires ont permis des marges de sécurité et de ne pas emprunter.

# 2. Prospective du Budget Général 2017

Le rapprochement des états comptables entre les services de la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques est en cours de réalisation. Les données 2016 sont susceptibles d'être modifiées.

### Les dépenses de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Réalisé 2016
Charges à caractère général	1 416 512,10 €	1 379 175,00 €	1 451 410,00 €	1 422 624,31 €
Charges de personnel	1 689 795,42 €	1 769 613,81 €	1 815 031,03 €	1 803 268,84 €
Autres charges de gestion courante	487 984,25 €	514 155,10 €	583 785,00 €	504 870,35 €
Indemnités et divers	104 305,02 €	97 975,65 €	102 700,00 €	94 453,37 €
Créances admises en non-valeur	0,00€	0,00 €	3 000,00 €	0,00€
Créances éteintes	0,00€	99,24 €	0,00€	0,00€
Contributions aux organismes	146,16 €	1 028,16 €	0,00€	0,00€
Autres contributions	0,00€	0,00€	1 000,00 €	146,66 €
Autres communes	4 024,41 €	1 975,90 €	4 000,00 €	3 650,00 €
CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00€	0,00€
Autres établissements publics locaux	21 484,10 €	21 484,10 €	21 485,00 €	21 874,10 €
Subventions aux associations	348 024,56 €	381 592,05 €	451 600,00 €	384 746,22 €
Charges exceptionnelles	5 239,24 €	18 515,32 €	10 000,00 €	9 969,65 €
Autres charges financières	13 534,36 €	10 847,77 €	18 000,00 €	10 954,30 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
hors charges financières	3 613 065,37 €	3 692 307,00 €	3 878 226,03 €	3 751 687,45 €
				· · · · · ·

Charges financières	296 088,30 €	181 402,55 €	230 000,00 €	165 125,58 €
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Pour les 80 000,00 € de moins par rapport au budget, Monsieur COUSSEAU rappelle qu'il l'avait déjà expliqué l'année dernière. « On a toujours cette différence de subvention aux associations. Si on l'enlève, on est identique ».

Monsieur MARCHAND rappelle qu'il y a le budget primitif, le budget aux associations et les dépenses et que des marges de sécurité sont prises pour ne pas faire des décisions modificatives en grand nombre. Sinon, on pourrait dire « vous avez mal ficelé votre budget ». « Il faut essayer de garder des marges de manœuvres et essayer de contenir les dépenses ». « Au moment du budget, on verra. C'est à chacun de prendre ses responsabilités ».

Monsieur COUSSEAU répond que, de mémoire, l'année dernière le budget aux associations était élevé. « On le retrouve là et c'est normal ».

En 2017, les règles de prospective budgétaire de la section de dépenses de fonctionnement seront cadrées comme suit :

 les charges à caractère général sont estimées selon une évolution annuelle contrainte de +2% /an à partir de 2017,

Monsieur MARCHAND précise que, compte-tenu du fait que les charges de fonctionnement vont évoluer de 1,4 %, « désormais on sait que l'on peut limiter les charges. L'an dernier, on avait une évolution de 3 % des charges à caractère général. Cette année, il est décidé de les limiter à 2 % sachant qu'en contrepartie il y a :

- les charges de personnel qui ont été établies selon une progression annuelle de +2,5% /an afin de pouvoir couvrir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) depuis 2016.

## 19 h 30 : Retour de Madame CAILLAUD

L'évolution des subventions aux associations a été stabilisée sur la période.

La participation au SyDEV dans le cadre du programme environnement est stable (21,5 K€).

## Les recettes de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Réalisé 2016
Produits des services	88 719,55 €	89 589,40 €	92 350,00 €	97 820,07 €
Impôts et taxes	3 754 609,70 €	3 855 683,97 €	3 891 800,00 €	3 930 078,24 €
Taxes foncières et d'habitation	2 073 740,00 €	2 156 477,00 €	2 191 000,00 €	2 179 663,00 e
Attribution de compensation	1 532 583,00 €	1 532 583,00 €	1 532 000,00 €	1 532 583,00 €
Dotation de solidarité communautaire	4 794,00 €	4 906,00 €	0,00€	0,00€
FNGIR	9 863,00 €	9 863,00 €	9 800,00 €	9 863,00 €
FPIC	45 016,00 €	60 617,00 €	78 000,00 €	113 775,00 €
Droits de place	9 082,50 €	9 868,21 €	7 000,00 €	7 703,04 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 473,01 €	3 226,84 €	3 000,00 €	3 507,97 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	1 805,76 €	1 817,64 €	1 000,00 €	1 725,78 €
Taxe addit.aux droits de mut. ou taxe pub.	1 803,70 €	1017,04 €	1 000,00 C	1725,70 €
foncière	74 252,43 €	76 325,28 €	70 000,00 €	81 257,45 €
Dotations, subventions et participations	1 328 016,64 €	1 247 642,50 €	1 158 265,00 €	1 133 882,60 €
Dotation forfaitaire	836 361,00 €	720 561,00 €	606 000,00 €	597 542,00€
Dotation de solidarité rurale	203 567,00 €	227 289,00 €	255 000,00 €	230 899,00 €
Dotation nationale de péréquation	18 887,00 €	16 998,00 €	15 000,00 €	15 298,00€
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Emplois d'avenir	0,00€	0,00€	22 000,00 €	18 589,33 €
Autres	7 026,40 €	13 672,18 €	13 000,00 €	26 201,97 €
Départements	5 602,00 €	4 497,25 €	3 500,00 €	2 152,00 €
Autres communes	11 180,80 €	12 325,00 €	12 665,00 €	15 598,76 €
GFP de rattachement	2 990,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Autres organismes	127 112,44 €	128 625,07 €	141 000,00 €	138 328,54 €
Comptes. perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	232,00€	198,00 €	0,00 €	519,00€
Etat-Compens.au titre contrib. écon. territ. CVAE&CFE	9 541,00 €	6 304,00 €	5 700,00 €	5 346,00 €
Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	23 597,00 €	19 294,00 €	17 400,00 €	16 398,00 €
Etat-Compens. au titre exonérations taxes d'habita.	74 082,00 €	80 577,00 €	62 000,00 €	61 980,00 €
Dotation de recensement	0,00€	12 272,00 €	0,00 e	0,00€
Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00 €	5 030,00 €	5 000,00 €	5 030,00 €
Autres produits de gestion courante	78 577,88 €	80 252,35 €	85 000,00 €	102 278,39 €

Revenus des immeubles	61 621,86 €	64 397,29 €	69 000,00 €	87 102,23 €
Produits divers de gestion courante	16 956,02 €	15 855,06 €	16 000,00 €	15 176,16 €
Produits financiers	7,66 €	5,91 €	0,00€	5,02 €
Produits des cessions d'immobilisations	162 277,50 €	84 115,00 €	0,00€	1 000,00
Autres produits exceptionnels	32 430,25 €	41 705,93 €	0,00€	19 218,02 €
Remboursements sur rémunérations du personnel	37 418,35 €	36 169,53 €	4 100,00 €	40 096,74 €
TOTAL DES RECETTES RELLES	5 482 057, 53 €	5 435 164,59 €	5 231 515,00 €	5 324 379,08 €

Monsieur COUSSEAU demande si c'est au niveau de la répartition du FPIC qu'on retrouve le 1 % d'augmentation sur les impôts décidé par la Communauté de Communes.

Monsieur MARCHAND répond que c'est exact. On ne fait pas le détail, on verra à la Commission des Finances.

#### a. La dotation forfaitaire

La loi de finances 2017 abroge l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui prévoyait la réforme de la DGF avec dès 2017 pour :

- les Communes: une nouvelle dotation forfaitaire, la suppression de la dotation nationale de péréquation avec une répartition de ses crédits entre la DSR et la DSU.
   La réforme proposait de recentrer les dotations de péréquation sur les Communes identifiées comme les moins favorisées,
- les EPCI: la définition d'une nouvelle DGF avec la suppression du calcul d'enveloppes différentes en fonction des catégories juridiques des EPCI et une DGF composée d'une dotation de centralité, d'une dotation de péréquation et d'une dotation d'intégration.

La loi de finances 2017 va renforcer les dotations de péréquation pour les Communes et modifier le dispositif de la Dotation de Solidarité Urbaine dès 2017.

Elle va rétablir la DGF bonifiée pour les EPCI à FPU qui exercent un certain nombre de compétences (L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, les concours financiers des collectivités devaient diminuer de **11 milliards entre 2015 et 2017**, soit une baisse cumulée de 28 milliards entre 2014 et 2017.

Mais, la loi de finances pour 2017 diminue le plan d'économies d'un milliard d'euros en 2017 pour les Communes et EPCI.

Monsieur MARCHAND précise qu'on était à 2 milliards d'euros et qu'on est passé à 1 milliard.

#### La dotation forfaitaire - rétrospective 2010 - 2014 :

	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation de base	512 022 €	514 860 €	516 989 €	520 743 €	526 632 €
Dotation de superficie	11 813 €	11 813 €	11 813 €	11 813 €	11 813 €
Complément de garantie	388 338 €	367 265 €	350 667 €	331 794 €	323 445 €
Anciennes compensations	12 818 €	12 818 €	12 818 €	12 818 €	12 818 €
Contribution au redressement des finances publiques					-38 347 €
DOTATION FORFAITAIRE	924 991 €	906 756 €	892 297 €	877 168 €	836 361 €

#### La dotation forfaitaire de 2017 conserve les principaux dispositifs de 2015 et 2016 :

- la dotation forfaitaire n-1,
- la prise en compte des variations de population,
- un mécanisme d'écrêtement pour permettre l'équilibre global de la DGF,
- le prélèvement au titre du redressement des finances publiques.

	2015	2016		2017
Population	5 842 hab.	5 817 hab.	Simulation DGF avec une population corrigée	5 823 hab.
Dotation forfaitaire n-1 retraitée	836 065 €	720 561 €	Part fixe	597 542 €
Part dynamique de la population	4 000 €	-2 272 €	Part variable	545 €
Redistribution interne – plafond 3% dotation forfaitaire n-1 Ecrêtement	-19 581 €	-21 617 €	Redistribution interne – Ecrêtement	-53 093 €
Contribution de la commune au redressement des finances publiques	-99 923 €	-99 130 €	Prélèvement au redressement des comptes publics	-49 774 €
DOTATION FORFAITAIRE	720 561 €	597 542 €	DF 2017	495.220 €

La simulation de la dotation forfaitaire 2017 - Utilisation de l'architecture 2016 du mécanisme avec :

- population légale 2017 : 5 696 hab. et 5 823 hab. en population DGF,
- calcul de l'écrêtement avec un plafond à 1% des recettes réelles de fonctionnement n-2,
- calcul du prélèvement pour le redressement des finances publiques avec un taux diminué de 50% par rapport à 2016 dans le cadre de la loi de finances pour 2017.

Monsieur COUSSEAU indique qu'il est surpris quant au fait qu'il n'y ait pas, comme pour les autres années, de tableau des recettes et dépenses pour 2017. Il rappelle que l'année dernière une prospective 2017-2018-2019 avait été présentée. « Cette année vous n'avez absolument rien fait ».

Monsieur MARCHAND répond qu'une première prospective a été faite en septembre. « Vous comprendrez bien, on n'a pas tous les éléments ; ce sera l'objet de la prochaine Commission des Finances. On va au rythme des services et des éléments qu'on a ».

Il y a un certain nombre d'éléments que l'on a et que je vais pouvoir vous donner tout à l'heure.

D'autres mécanismes sont à l'étude pour essayer d'affiner. Un rendez-vous est pris avec Monsieur SCHMITT pour faire le point.

Monsieur COUSSEAU répond que « cela aurait été bien qu'on l'ait pour en débattre. Demain, à la Communauté de Communes, on l'aura ».

Monsieur MARCHAND répond que « si on prend la prévision budgétaire de Monsieur SCHMITT on peut, mais rien ne vaut le travail en commission ».

Madame le Maire répond que des chiffres plus précis seront donnés à la Commission des Finances.

Monsieur COUSSEAU ajoute que, demain (Conseil Communautaire), il y aura une esquisse.

Madame le Maire précise qu'à la Communauté de Communes il n'y aura pas d'autres Commissions de Finances alors que « nous on aura une autre commission avec des chiffes plus précis et on parlera sur des chiffres plus précis ».

Monsieur COUSSEAU rétorque que c'est un constat.

Monsieur MARCHAND rappelle une rencontre avec Monsieur SCHMITT en fin d'année dernière à laquelle Monsieur COUSSEAU participait. Monsieur SCHMITT avait promis de revenir vers les Communes. Depuis, il a été relancé 2 ou 3 fois.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il a des chiffres, qu'il a travaillés. « J'attends de ses nouvelles pour valider. Il a des mécaniques fiscales, après il y a des options. S'il était venu un peu plus tôt, on aurait pu avancer dans le domaine. La Commission des Finances est faite pour ça ».

Monsieur COUSSEAU se dit également surpris par les 2,5 % liés prévus pour les charges de personnel. Il pense que cela peut être retravaillé compte-tenu de la mutualisation « parce que les 2,5 % , c'est un peu fort à mon avis ».

Madame le Maire répond qu'effectivement on est sur 1 poste ½ qui passe en Communauté de Communes. Elle informe que la CLECT va se réunir prochainement pour étudier les compensations. « On peut penser que, dans le temps, il y aura encore du personnel qui pourra être mutualisé. On est encore dans le flou ». La Communauté de Communes prévoit aussi 2,5 % hors mutualisation parce que ce 2,5 % est calculé sur une masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité.

Monsieur COUSSEAU répond que, demain, à la Communauté de Communes, il y aura + 5 % d'augmentation des charges de personnel et demande ce qu'il en sera avec la mutualisation.

Madame le Maire répond que « ça va s'affiner ».

Monsieur COUSSEAU précise que c'est son rôle de le dire.

Il faut noter que la base de calcul du prélèvement concerne uniquement les recettes du budget général.

Le taux 2017 est simulé à partir de 2016 avec un abattement de 50% afin de tenir compte de la baisse d'un milliard pour le bloc communal en 2017, soit un taux de 0,94%.

Madame le Maire rappelle deux dépenses importantes avec la piste d'athlétisme et le château dont le dossier avance à l'allure d'une tortue. « 600 000,00 € pour le château, on ne pense pas payer ces sommes-là sur le budget 2017 mais il faut quand même le prévoir.

Monsieur COUSSEAU demande si ce ne serait pas de la bonne gestion de faire, compte-tenu de l'endettement actuel, un peu plus en restant dans un endettement raisonnable pour en profiter. « Vu les travaux à prévoir en dehors du château : salle Largeteau, salle Emile Robert, 24 place de l'église, La Pierre Blanche. « On se désendette c'est bien. Les taux sont encore très bas. Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à en profiter ? ».

Madame le Maire pense que pour la salle Largeteau on ne peut pas en parler cette année. Il y a d'importantes études sur le Centre d'Activité des Remparts et le 24 place de l'église sur lesquelles on a envie de mettre un peu un coup d'accélérateur, notamment sur le 24 place de l'église.

Elle informe qu'elle a eu une assez bonne nouvelle pour la piste d'athlétisme sur les tarifs. « On va pouvoir dégager des crédits supplémentaires l'année prochaine. On parle de La Pierre Blanche ; Il va y avoir l'arrivée de la fibre. Il y a du travail à faire ».

Monsieur COUSSEAU rappelle que pour l'orientation pluriannuelle ça aurait été intéressant.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'en effet les taux sont attractifs mais après il faut rembourser le capital. Cette année, le profil des investissements réalisés va être couvert par des subventions. « On va pas s'endetter pour s'endetter ».

Monsieur COUSSEAU répond que « lorsqu'on fait des investissements structurants, on ne s'endette pas pour s'endetter ».

Madame le Maire sait qu'il faut commencer les études de bonne heure. La piste d'athlétisme est un exemple. « Vous nous avez reproché de partir vite sans avoir tous les éléments financiers mais vous savez bien que le temps des collectivités est hyper long ». Elle informe qu'il y aura, cette semaine, une réunion sur le devenir des bâtiments communaux ; ce sera l'occasion de faire un point.

Pour Monsieur COUSSEAU « on est un peu à l'inverse de la Communauté de Communes ».

Monsieur MARCHAND répond « ce sont des choix et des engagements. Il faut essayer de tenir ses engagements ».

#### b. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La réforme prévue par la loi de finances de 2016 pour 2017 intégrait la DNP dans le cadre d'une nouvelle DSR élargie avec de nouvelles conditions d'éligibilité. La loi de finances de 2017 supprime la réforme et la reporte à 2018.

Le comité des finances locales va décider de la répartition de l'enveloppe 2017 entre les différentes parts de la DSR en février.

L'enveloppe globale progresse de +15,3% en 2017.

L'enveloppe nationale 2017 de la DNP est stable.

Monsieur MARCHAND précise qu'il y a un premier calcul, si la Commune progresse plus vite que la moyenne nationale, on pourrait avoir de notre côté 10 000,00 € en plus sur la DSR. Par contre, si la Commune progresse moins vite que la moyenne nationale, on pourrait avoir 19 000,00 €. Pour l'instant, il n'y a rien de voté.

### c. Les compensations fiscales

Afin de respecter la trajectoire des concours financiers de l'Etat, certaines compensations jouent le rôle de variables d'ajustement. Plusieurs compensations, désormais déconnectées de l'assiette fiscale, sont consolidées au sein d'une seule dotation globale de compensation par niveau de collectivités.

Pour les Communes et les EPCI, une dotation unique regroupe les attributions au titre de la DCTP et de la réduction de la fraction imposable des recettes des BNC.

Chacune de ces dotations comprend donc :

- un compartiment regroupant des variables d'ajustement,
- et un compartiment regroupant des compensations qui ne sont pas minorées.
- Pour 2017, le taux de diminution des variables est de -69%.

Mais, une compensation va fortement évoluer en 2017, la plus importante pour la Commune, celle de la taxe d'habitation pour des raisons techniques. Et elle va venir neutraliser une partie de la perte de la correction de bases de fin d'année de la taxe d'habitation qui a représenté une perte de produit fiscal de -39 899 €.

Monsieur MARCHAND précise qu'il a interrogé Monsieur SCHMITT. La compensation de la TH qui était de 80 577,00 € était descendue à 61 979,00 €. Elle pourrait être, en 2017 de 91 606,00 €, soit une augmentation de 29 627,00 €, soit 47 %.

# II. Orientations 2017

# 1. Maîtrises des dépenses de fonctionnement

Suite à l'analyse financière, le budget 2017 pourrait être élaboré selon les orientations suivantes :

#### En dépenses :

- limiter les charges à caractère général à 2 %,
- limiter les charges du personnel à 2,5% /an afin de couvrir le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- l'enveloppe attribuée aux subventions sera stabilisée.

#### 2. Les recettes:

Compte-tenu des nouvelles règles instruites par la loi de finances 2017, le plan prévisionnel de la dotation forfaitaire et des bases des impôts locaux est modifié.

# 3. Poursuivre la politique d'attractivité de la Commune

Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements de cette année.

D'une manière générale, les actions menées en 2017 seraient :

- la stabilisation des taux communaux des impôts locaux,
- le maintien des subventions aux associations,
- la poursuite du désendettement de la Commune (sous réserve de l'attribution des aides financières sollicitées pour les projets patrimoniaux),
- la poursuite de la réflexion des pistes de mutualisation sur le territoire du Pays de Pouzauges,
- la réalisation des projets d'investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI 2017-2020) en corrélation avec les Contrats de Territoire du Pays de Pouzauges, financeurs des projets structurants.

Le budget 2017 sera marqué par un effort particulier qui sera porté à l'entretien de notre patrimoine : Donjon, piste d'athlétisme, poursuite des travaux Ad'AP.

# **Budget Pépinières d'Entreprises**

Les travaux pour la Supérette ont été réalisés au début de l'année 2016, pour une ouverture au 1<sup>er</sup> avril de cette même année.

A fin 2016, le budget Pépinières d'Entreprises présente un excédent de 91 K€ en incluant les restes à réaliser, en investissement et 86 K€ en fonctionnement. De cet excédent, il faut déduire 130 K€ correspondant aux annuités restant à courir sur le centre d'activités des Lilas vendu à la Communauté de Communes.

Pour 2017, les investissements prévus sont :

- l'électrification du portail du bâtiment occupé par la Communauté de Communes au centre d'activité de Montifaut, pour 2 K€,
- les travaux sur le bâtiment de la Trésorerie au 17 rue du guichet pour 4 K€.

Les bureaux et le garage de la Trésorerie ont trouvé « preneur » dans le cadre d'un contrat de bail avec la Société West-Info et pour un montant annuel de loyer, en 2017, de 7 560,00 € HT.

Madame le Maire précise qu'on concrétise l'entrée au 17 février et apporte les précisions suivantes :

Signature d'un bail du 17 février 2017 au 16 février 2026 selon les loyers suivants :

- 720 € HT du 17 février 2017 au 31 décembre 2017
- 800 € HT du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018
- 900 € HT du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le loyer mensuel fera l'objet d'une révision annuelle.

Elle ajoute que cela fait l'objet de travaux légers sur la maison et sur le haut. « On est sur le même compteur. Il fallait les rendre chacun indépendants. La maison sera bientôt louée. Il y a quelques petits travaux de peinture à faire en haut sur du placo. Il n'y avait avant qu'une personne présente dans le logement qui n'avait souhaité prendre qu'une chambre ».

Madame le Maire considère que c'est une bonne nouvelle d'avoir cette entreprise.

Elle ajoute que le portail est à changer en raison de son mauvais état et que, de plus, il ne convenait pas à l'activité.

# **Budget Assainissement**

Au cours de l'année 2016, des travaux d'assainissement ont été réalisés, principalement :

- rue du Bourg Belard et rue de l'Aubépin pour 90 K€ HT,
- l'assainissement à l'arrière de la Supérette pour 6,8 K€ HT.

L'étude diagnostic sur l'ensemble des réseaux E.U. a été engagée avec le Cabinet A.E.C. de Vichy.

A fin 2016, le budget Assainissement présente le résultat suivant :

- - 75,8 K€ en investissement y compris les restes à réaliser,
- + 180,7 K€ en fonctionnement.

La redevance assainissement est estimée, pour 2017, à 170 K€. Les dépenses d'annuités d'emprunt s'élèveront à 22 K€ environ.

Compte tenu de ces éléments, on peut compter sur une enveloppe d'investissement en 2017 de 185 K€.

Les dépenses pouvant être prévues en section d'investissement sont les suivantes :

- les réseaux eaux usés de la rue de la Pierre Blanche pour 125 K€ HT (à l'étude),
- une enveloppe de 10 K€, pour des travaux ponctuels.

Monsieur MARCHAND précise que les travaux de déploiement de la fibre, assurés par le SyDEV, pourraient être l'occasion de faire des travaux d'assainissement, de voirie et d'enfouissement dans la rue de la Pierre Blanche.

Monsieur DROUET informe également que l'on peut obtenir 50 % de subventions sur l'effacement des réseaux.

Monsieur MARCHAND précise que le Budget Assainissement migrera en 2020 vers la Communauté de Communes.

# **Budget Lotissement de La Balière**

Un terrain de 606 m², pour un montant de 26 765 € TTC a été vendu au cours de l'année 2016. La surface restant à commercialiser est de 18 903 m².

Le déficit à fin 2016 devrait avoisiner 1 029 K€.

Des travaux d'espaces-verts ont été réalisés courant 2016 pour 5 593,52 € HT.

En 2017, il n'y a pas de travaux prévu.

Monsieur DROUET précise qu'il reste 20 lots et 12 lots à Vendée Logement.

# **Budget Lotissement Les Hauts du Prieuré**

4 335 m² restent à vendre au prix de 43 € TTC le m².

En 2016, les espaces verts et une partie de la voirie définitive ont été réalisés à hauteur de 55 753,78 € HT.

Le déficit à fin 2016 devrait avoisiner 101 K€.

En 2017, il n'y a pas de travaux prévu.

Madame le Maire informe que « l'on arrive à la 10<sup>ème</sup> année de ce lotissement. Un seul lot a été vendu l'année dernière. On en a vendu un en janvier de cette année ; c'est peut-être de bon augure ».

C'est un lotissement qui est un peu loin de la ville et qui était resté un peu en friche ».

Elle pense qu'avec les trottoirs faits, « on va déjà donner une meilleure image du lotissement ».

« Il va venir en concurrence avec d'autres terrains qui vont être proposés à la vente mais c'est un autre type d'espaces qui peuvent correspondre à d'autres types de propriétaires ».

Madame le Maire précise que, dans le cadre du contrat de la Commune avec Monsieur OPREA, un flash promotionnel va apparaître sur notre site internet pour vanter ce lotissement. On va essayer de promotionner ce site ».

Madame le Maire demande si d'autres personnes veulent s'exprimer sur le ROB et rappelle la Commission des Finances (27 février) qui aura lieu avant le vote des budgets (20 mars).

#### **Délibération n°1**:

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation et de la tenue du débat relatifs au Rapport d'Orientation Budgétaire.

#### 2- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Sécurisation des écoles publiques

Dans le cadre de la sécurisation des écoles publiques, la Commune doit procéder à l'installation, dans l'école maternelle Françoise Dolto et dans l'école Jules Verne, de sirènes « Alerte – Intrusion ».

Ces travaux sont estimés à 1 500,00 € TTC pour l'école Françoise Dolto et à 2 000,00 € TTC pour l'école Jules

Ces travaux seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat de 35 % du montant HT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement au moment de l'envoi du rapport était le suivant :

Coût total pour les deux sites :

3 500,00 € TTC

- DETR (calculée sur le HT) :

1 020,83 €

- Autofinancement:

2 479,17 €

Madame le Maire informe que de nouvelles estimations sont parvenues depuis :

- pour l'école Françoise Dolto

2 562,32 € TTC (au lieu de 1 500,00 € TTC)

- pour l'école Jules Verne

2 913,35 € TTC (au lieu de 2 000,00 € TTC)

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

Coût total pour les deux sites : 5 475,67 € TTC
 DETR (calculée sur le HT) : 1 597,07 €
 Autofinancement : 3 878,60 €

Lorsque nous avons rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay le Comte et la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, ceux-ci ont dit qu'il fallait faire la demande parce que l'Association des Maires de Vendée voulait appuyer ces demandes-là.

Monsieur le MOING demande si ces équipements sont obligatoires.

Madame le Maire répond que oui.

#### Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- décide la réalisation de cette opération selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, l'octroi d'une subvention au titre de la DETR,
- et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

#### 3- Association Ecole de Musique - Avance sur subvention 2017

Lors de la séance du 20 mars prochain, le Conseil Municipal sera invité à accorder une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique au titre de l'année 2017.

Par courrier en date du 27 janvier dernier, le Président de cette association sollicite de la Commune le versement d'une avance de 10 000 € sur la subvention 2017.

Madame le Maire précise que cette avance permettrait de ne pas les gêner pour payer les salaires.

Madame le Maire et Madame FRADIN informent qu'une rencontre avec l'Ecole de Musique aura lieu à la fin du mois.

#### Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser, à l'Ecole de Musique, une avance de 10 000,00 € sur la subvention 2017.

# 4- Construction d'un logement PSLA à La Balière - Demande de garantie d'emprunt de La Compagnie du Logement

La Compagnie du Logement lancera prochainement la construction d'un logement à La Balière (lot n°50) financé par un Prêt Social de Location Accession (PSLA), et demande à ce que la Commune garantisse ce prêt, d'un montant total de 125 569,00 €, à hauteur de 30 %, soit pour un montant de 37 670,70 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Organisme prêteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – La Roche sur Yon

Durée totale du prêt 30 ans
 Périodicité des échéances mensuelle
 Montant des mensualités 448,59 €

- Taux d'intérêt annuel 1,75 % indexé au livret A

- Frais de dossier 200,00 €

Monsieur DROUET précise que « la Compagnie du Logement c'est la même chose que Vendée Logement. Il n'y a pas souvent de demandes de ce genre mais cela s'est déjà produit précédemment ».

#### Délibération n°4:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de garantir l'emprunt présenté par La Compagnie du Logement pour la construction d'un logement PSLA à La Balière.

#### 5 et 6 - Eco-PASS - Renouvellement de l'aide financière attribuée pour l'année 2017

Par délibération en date du 23 février 2015, le Conseil Municipal a accepté de participer au programme de subvention d'aide à la pierre du Département dénommé Eco-PASS.

A l'occasion du vote du budget 2016, le Conseil Départemental a décidé de s'orienter vers un programme finançant exclusivement l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'améliorations énergétiques, les conditions d'éligibilité à ce nouveau programme étant les suivantes :

- les bénéficiaires doivent répondre au plafond de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- l'acquisition-amélioration ne concerne que les logements construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- les travaux d'amélioration énergétiques doivent atteindre un gain énergétique :
  - > de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
  - → de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels,
- les programmes ne s'appliquent que pour des opérations localisées dans la zone couverte par la délégation de compétences des aides à la pierre du Conseil Départemental (Vendée hors agglomération de la Roche sur Yon).

Le Département attribue une aide forfaitaire de 1 500,00 € subordonnée à l'octroi, par les Communes ou les Communautés de Communes du lieu d'implantation de l'opération, d'une aide d'un montant minimum de 1 500,00 €.

L'ADILE reste l'animateur du programme Eco-PASS et l'instructeur pour le compte du Département, des Communes ou Communautés de Communes des demandes d'aides.

Ce programme n'exclut cependant pas la possibilité pour les Communes ou Communautés de Communes de continuer à apporter seule une aide financière à l'accession pour le neuf.

Dans ce cadre, l'ADILE continue d'être en appui des collectivités et d'instruire, à titre gracieux, ces aides locales pour le compte des collectivités qui souhaitent compléter le dispositif « acquisition-amélioration » du Département par un « Passeport Accession ».

Monsieur DROUET rappelle que le Conseil Municipal avait déjà délibéré en 2016.

Il précise que l'éco-PASS ne s'applique que pour l'acquisition de logements anciens et que, pour le Passeport Accession, seule la Commune apporte une aide.

#### Délibération n°5 - Eco-PASS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler l'aide financière Eco-PASS,
- décide que l'aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l'année 2017,
- décide de limiter cette aide à l'hyper-centre ainsi qu'à ses première et seconde couronnes,
- décide de confier l'instruction des demandes d'aides à l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à verser les primes aux acquéreurs au vu des vérifications de l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

#### Délibération n°6 - Passeport Accession :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :
  - > dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
  - > qui sont primo-accédants au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
  - > qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le lotissement communal de La Balière,
- arrête le nombre de primes à cinq par année civile,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
  - > avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
  - > offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
  - > attestation de propriété délivrée par le notaire,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Madame le Maire précise que le lotissement de La Balière peinant à trouver acquéreurs cette prime était peutêtre une petite incitation.

#### 7- Programme Eco-PASS

Par délibération de ce jour, la Commune s'est engagée, aux côtés du Conseil Départemental, à poursuivre en 2017 le programme Eco-PASS « Passeport Accession ».

Deux nouveaux dossiers ont été déposés et instruits par l'ADIL.

Les services du Conseil Départemental nous ont informés récemment de l'accord de la Commission Permanente pour l'octroi des participations financières suivantes :

Nom du foyer	Part Commune	Part Conseil Départemental	Total
Madame Sabine DUTAILLY	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Madame Elodie PACREAU	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €

#### Délibération n°7:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'accorder les aides financières présentées.

Le montant versé par la Commune englobera la part communale et la part départementale, le Conseil Départemental reversant ensuite 1 500,00 € à la Commune par foyer bénéficiaire.

Madame le Maire informe qu'il y aura certainement prochainement une autre aide à verser car elle a signé, il y une quinzaine de jours, un compromis de vente rue de l'Aubépin, suivi d'un rendez-vous ADILE. « Ce sera une belle rénovation faite par des artisans qui va redonner du corps à la rue ».

Il ne restera ensuite que deux aides (limitées à 5 par an). « Si on estime qu'il y a d'autres coup de main à donner en centre-ville, il faudra peut-être prendre une décision modificative ».

8- Budget Pépinières d'Entreprises – Création d'une opération – Bureaux 17 rue du Guichet – Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissements avant adoption du budget Pépinières d'Entreprises

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de

l'année en cours, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, les crédits pris en compte ne comptabilisant pas ceux liés aux remboursements des emprunts.

Il conviendrait d'autoriser le lancement de l'opération suivante :

- Travaux sur la partie bureaux du bâtiment de la Trésorerie au 17 rue du Guichet :

4 000,00 € HT

division des fluides

1 000,00 € HT

> remplacement du portail

3 000,00 € HT

#### Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater, jusqu'au vote du Budget Principal 2017, les dépenses d'investissement ci-dessus.

#### PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

# 9- Programmes d'aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays - Octroi de subventions

Par délibération en date du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le programme de subventions à la restauration de murs en pierre de pays.

Une nouvelle demande a été présentée ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil. Il s'agit de :

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Madame Anne GABORIT	21, rue des Murailles	Périmètre prédéfini	Reconstruction mur en pierre	8 358,00 € HT	40 % plafonnée à 10 000,00 € HT soit 3 343,20 €

Madame le Maire pense que le budget suivant reprendra cette aide ; « elle fait partie de l'embellissement du cœur de ville. Avec Petites Cités de Caractère, on est peut-être contraint mais on a envie que ça continue dans le bons sens ».

#### Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser, à Madame GABORIT, une subvention de 3 343,20 € pour la reconstruction de son mur au titre du programme de restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

#### **URBANISME**

#### 10- Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat du Pays de Pouzauges

Par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du territoire du Pays de Pouzauges.

Le PLH est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique locale pour une durée de six ans.

A partir des enjeux dégagés du diagnostic local de l'habitat, le Comité de Pilotage du PLH a travaillé à la définition d'une politique locale de l'habitat, comprenant des orientations et un programme d'actions.

Le projet de PLH qui s'inscrit dans les perspectives de développement du projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Bocage Vendéen, vise à répondre aux orientations suivantes :

- favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire dans le respect des principes de mixité sociale,

- soutenir l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements,
- répondre aux besoins spécifiques des populations,
- conforter la dynamique démographique en maîtrisant et rationnalisant l'utilisation du foncier,
- renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, animation et suivi du PLH,

Dans sa version actuelle, le programme comprend sept actions majeures :

- mise en œuvre d'une OPAH (2017/2020),
- développer et structurer le parc de logements locatifs,
- accompagner l'accession à la propriété sur le territoire,
- apporter des réponses aux populations spécifiques,
- favoriser la requalification et la densification des centres-bourgs,
- maîtriser et rationnaliser le foncier,
- animation et suivi du PLH.

Ce projet de PLH, pour lequel la participation maximale de la Communauté de Communes serait de l'ordre de 375 000 € la première année, permettrait de mobiliser auprès des différents partenaires près d'un million par an de subventions pour l'habitat.

Le Conseil Communautaire a arrêté son projet de PLH par délibération en date du 6 décembre dernier.

Monsieur DROUET précise que chaque Commune doit délibérer ; un bilan à mi-parcours (3 ans) pourra être fait.

Madame le Maire informe « on s'est dit qu'avec 375 000,00 € attribués par la Communauté de Communes, on est aussi sur du travail pour les artisans ; l'année dernière estimée à 2 000 000,00 € et ce essentiellement des artisans locaux.

« C'est aussi pour l'environnement, sur des gains d'énergies ».

Monsieur DROUET précise qu'on tient compte de ce qui existe sur l'ensemble du territoire, revitaliser les centresbourgs, œuvrer au maintien des personnes à domicile. Il ajoute qu'il va falloir une bonne communication pour que les personnes sachent où s'adresser et savoir ce à quoi chacun peut avoir droit et ce dès 2017.

Madame le Maire précise que c'est tout un ensemble et, comme l'a dit Monsieur DROUET, cela concerne le logement des personnes âgées ou vieillissantes pour qu'elles puissent rester au maximum chez elles. C'est un déracinement et un déchirement pour les gens de partir de chez eux. Cela permettra d'adapter les maisons des personnes vieillissantes. Il y a un travail à faire avec les services sociaux. C'est important de dire aussi qu'il y a ce volet-là ».

#### Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, est favorable au projet de PLH du Pays de Pouzauges.

## 11- Servitudes réseau eaux usées et droit de passage à pied rue Rémondière (P.J. n°1)

Suite à la vente de la parcelle AM 654, sise 9 rue Catherine de Thouars, il convient à la Commune de confirmer les droits de passage sur sa parcelle AM 653.

#### <u>Délibération n°11</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, confirme les droits de passage suivants sur la parcelle communale AM 653 :

- droit de passage à pied,
- droit de passage réseau eaux usées de l'immeuble.

#### VOIRIE

#### 12- Lotissement TURQUAND rue du Vieux Bourg - Rétrocession de la voie (P.J. n°2)

En 1979, au moment de la réalisation du lotissement TURQUAND, situé rue du Vieux Bourg, un accord a été conclu entre la Ville et les propriétaires pour la prise en charge des travaux à hauteur de 9 877,00 F (1 505,74 €), à partager entre les propriétaires.

La délibération du 12 décembre 1983 décide de la rétrocession de la voie et de la placette après la réalisation des travaux de mise en conformité au profit de la Commune.

Les propriétaires ont été facturés en octobre 1984 de 3 000,00 F (457,35 €) pour les travaux de la voie.

Aujourd'hui, afin de mettre cette parcelle en conformité aux différentes décisions prises par les différentes municipalités, il est donc possible de procéder à la rétrocession de la parcelle ci-après :

- la voie desservant le lotissement, cadastrée AI 246, d'une surface totale de 745 m².

Monsieur DROUET informe que la Commune avait projeté de refaire la rue du Vieux Bourg et qu'il aurait été dommage de ne pas prendre en compte cette petite place. « Les propriétaires actuels sont venus nous voir et demandent à ce que cette rue soit communale ». Des preuves de cette négociation ont été trouvées.

Monsieur LUMINEAU demande à combien s'élèvent les travaux.

Monsieur DROUET ajoute en tout à peine 20 000,00 € : 9 259,80 € pour la voirie et 8 065,20 € TTC pour les eaux usées.

Monsieur LUMINEAU s'étonne qu'il n'y ait pas d'éclairage.

Monsieur DROUET répond que personne n'a posé la question.

Monsieur LUMINEAU répond que c'est la première fois que l'on récupère une voie sans éclairage.

Madame le Maire répond que cela correspondait à l'époque.

Monsieur LUMINEAU pense que c'est important de le dire car il ne faut pas que ça crée un précédent.

Madame le Maire ajoute qu'il faut régulariser la situation.

Madame BLANCHARD, riveraine, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas participer au vote de cette délibération.

#### Délibération n°12 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir ce terrain à l'euro symbolique pour l'intégrer dans le domaine public communal,
- décide de le classer dans le domaine public,
- et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

# Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nature	Entreprise	Montant	
Fourniture peinture tracés lignes et piquets corner	ACL SPORT NATURE	1 076,88 € TTC	
stade Jacques Chartier	Beignon		
Fleurs rue de la Promenade et rond-point de	SCEA CHAMOULAUD	1 883,11 € TTC	
Chantonnay	Le Barp	1 000,11 € 110	
Location nacelle pour taille d'arbres	VENDEE LOCATION	631,94 € TTC	
	Les Herbiers	001,04 € 110	
Fleurissement annuel	Jardinerie de l'Etoile	4 850,18 € TTC	
	Pouzauges	3,000,10,011,0	
Impression 4 exemplaires dossier zonage eaux	Imprimerie LIAIGRE	418,80 € TTC	
pluviales pour le PLUi	Pouzauges		
Petits matériels espaces verts	GUILLEBERT	844,79 € TTC	
	Ronchin		
Aménagement stade André Jacob suite abattage	EDP	1 071,86 € TTC	
sapins	Chantonnay	,	
Engrais stades et fleurissement	EDP	6 179,29 € TTC	
	Chantonnay		
Travaux d'entretien château, lac, Chaffignon,	Arbre et Paysage	3 840,00 € TTC	
Régnault	La Petite Boissière		
Entretien terrain synthétique stade André Jacob	CHUPIN Espaces Verts	1 620,00 € TTC	
	Saint Germain sur Moine		
Plantation talus BTB, lotissements	Pépinières RIPAUD SAS	1 541,32 € TTC	
	Cheffois		
Remplacement thermostats Maison des Remparts	GEOSOLAIR	866,17 € TTC	
et modulaires de Véziers	Mouilleron Saint Germain		
Remplacement de sondes d'ambiance logement	GEOSOLAIR	719,66 € TTC	
Françoise Dolto et Courte Echelle	Mouilleron Saint Germain	0.040.00.0770	
Hydrocurage d'avaloirs	GAUBERT TP	6 019,80 € TTC	
Indiation and the Main and a December 1	Pouzauges	4 077 40 6 770	
Isolation combles Maison des Remparts	VM MATERIAUX	1 277,42 € TTC	
Discontinuo de adecesa de la Decesa	Pouzauges	4 000 47 6 770	
Réparation tondeuse John Deere	ATLANTIC MOTOCULTURE	1 668,17 € TTC	
	Les Sorinières		

# Informations générales

## Piste d'athlétisme

Madame le Maire rappelle l'ouverture des plis qui a eu lieu dans l'après-midi en présence de :

Monsieur LOUVEAU

SPORT INITIATIVE (Maître d'Œuvre)

- Monsieur GUIGNE

Fédération d'Athlétisme

- Monsieur BARON

Fédération d'Athlétisme

### Deux lots concernés :

- 1 lot VRD Terrassement
- 1 lot surface (revêtement de sol)

Pour le premier lot, on ne peut pas en parler et le second lot n'est pas attribué.

Madame le Maire précise que « nous serons en dessous des estimations. On va se réjouir de cette nouvelle ». Elle informe également que Madame BESSE l'a appelée pour lui dire que l'enveloppe attribuée serait de 25 000,00 € (15 000,00 € initialement prévus).

#### Recrutement

Madame le Maire informe que des entretiens de recrutement pour un poste d'électricien-plombier auront lieu cette semaine pour le remplacement de Monsieur GODET.



